

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2019

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 40

présenté par

M. Diard, M. Bazin, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Louwagie, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Masson, M. Dive, M. Di Filippo, M. Viala, M. Ramadier, Mme Poletti, M. de Ganay, Mme Valentin, M. Perrut, M. Viry et M. Furst

-----

**ARTICLE 10**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et demie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En faisant démarrer les séances du matin une demi-heure plus tôt mais en faisant terminer les séances de nuit une heure plus tôt, la présente proposition conduirait à faire perdre une demi-heure de séance à l'Assemblée nationale.

Il est donc proposé de faire terminer les séances de nuit une demi-heure plus tôt contre une heure.